

La Liberté de religion et de conviction dans les pays du Maghreb

l'exemple de la Tunisie et du Maroc

Avec :

- **Abderrazak Sayadi**, docteur en lettres, enseignant d'étude comparée des faits religieux et des civilisations, Université La Manouba, Tunis
- **Nader Hammami**, chercheur en civilisation arabo-musulmane, maître assistant à l'Institut Supérieur des Langues de Nabeul, Université de Carthage (Tunisie)
- **Mohamed Sghir Janjar**, directeur adjoint de la Fondation du roi Abdul-Aziz pour les études islamistes et les sciences humaines

Lors de la 4^e séance de ce séminaire, a été principalement étudiée la question de la liberté de conscience, de religion et de conviction en Tunisie et au Maroc :

En Tunisie : complexité de la place octroyée au concept de liberté de conscience car si elle fait partie des acquis de la révolution (puisqu'elle est stipulée dans l'article 6 de la constitution), il existe des réserves très fortes et même une forme d'hostilité au niveau des mentalités résultant d'une opposition entre l'identité culturelle et la liberté de conscience. Cette hostilité est portée par une contradiction au sein même de la constitution qui oppose l'article 1^{er} stipulant que l'islam est la religion du pays et l'article 6, avec un problème d'harmonie de textes entre ces deux articles.

Elle est également vécue au niveau social, la société étant profondément marquée par son héritage historique où le religieux occupe une place prépondérante qui n'est pas compatible avec la valeur de la liberté et plus spécifiquement la liberté de conscience.

Des enquêtes menées par des organismes tunisiens démontrent que l'islam dans la société tunisienne est un élément d'identité culturelle identitaire plutôt que religieux.

Au Maroc, le début du XXI^e siècle pose la question de la liberté religieuse grâce à la présence de plus en plus importante de populations sub-sahariennes majoritairement protestantes, à l'émergence de nombreuses conversions religieuses vers le christianisme et l'apparition de fissures dans la multiséculaire unité doctrinaire (islam sunnite de doctrine malékite) avec l'apparition de petites communautés chiites influencées et importées de Belgique et enfin le nouveau comportement d'une jeunesse instruite, urbaine et moderne. Tous ces facteurs font pression sur le législateur pour une révision de la constitution de 2011 avec des avancées dans le domaine de la liberté de conscience et religieuse.

En parallèle, il est noté que l'existence dans ces deux pays d'une société à deux vitesses, avec une partie importante qui n'a pas accès aux biens culturels et matériels est un frein dans la sécularisation de ces sociétés. Cependant, on note des avancées significatives avec la création de l'institut œcuménique chrétien marocain qui s'ouvre actuellement aux oulémas et étudiants musulmans, le volte-face au Maroc des collèges des Oulémas sur la question de l'apostasie, et l'évolution des partis islamiques tunisiens et marocains Ennahdha et PJD qui, par pragmatisme, se tournent vers une littérature de réflexion et deviennent presque malgré eux des vulgarisateurs des pensées réformistes.

Deux facteurs jouent en faveur de l'évolution de l'Islam dans ces deux pays : d'une part, la prise de lois garantissant le libre arbitre, la liberté de conscience et l'égalité entre hommes et femmes (parité et mariage) et d'autre part, une réflexion théologique musulmane qui se développe principalement à travers les écoles théologiques chiites iraniennes et qui se répand dans le monde arabo-musulman. Les clés de la réussite de cette transformation résident d'une part dans la propagation de l'enseignement et de l'éducation des peuples mais également dans l'utilisation d'outils adéquats pour faire circuler les avancées théologiques au niveau des pays et des populations.

Enfin un point rapide sur les trois autres pays du Maghreb est évoqué avec la situation de la Libye qui connaît un retour à un régime tribal chaotique, la Mauritanie où la constitution s'est raidie et ne reconnaît, en aucune manière, la diversité religieuse et enfin l'Algérie où en dépit d'une législation algérienne partiellement laïcisée depuis plus de cinquante ans, on assiste à une traditionalisation de la société, qui s'explique par un horizon économique et politique toujours bloqué.